

N° 2023 / 084

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an **DEUX MIL VINGT ET TROIS** le **13 AVRIL** à 20 heures.  
Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Luciole de Méry-sur-Oise, sous la présidence de Monsieur Pierre-Edouard EON, Maire.

**Etaient présents :**

Messieurs et Mesdames : Pierre-Edouard EON (+1) Maire, Alexandre DOHY, Rémi DU PELOUX, Laurence BARTHELEMI (+1), Hubert MARCHAIS (+1), Catherine GAUTIER (+1), Bernard RIO (+1), Jean-Marc PECQUEUX, Eric LEMAIRE, Audrey MERI, Audrey LYS, Dominique DE GOUSSENCOURT, Grégory CROZZOLO, Marie-France HOFFMANN (+1), Pascal FRANCK, Frédérique BACQUET, Eric LEROYER, Patrice RENARD, Denis DE GOUSSENCOURT, Jérôme DURIEUX, Maureen VAN RENSBERGEN, Frédéric LEGIEMBLE, Stéphane IMBERT formant la majorité des membres en exercice.

**Absents représentés :**

Marie-Claude CRESPIN représentée par Bernard RIO  
Stanislas BARTHELEMI représentée par Laurence BARTHELEMI  
Chantal AMICEL représentée par Hubert MARCHAIS  
Sandrine CROZAT représentée par Pierre-Edouard EON  
Elodie TEIXEIRA représentée par Marie-France HOFFMANN  
Nathalie JOUINEAU représentée par Catherine GAUTIER

Monsieur Hubert MARCHAIS est désigné secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

DATE DE CONVOCATION :  
7 avril 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS  
EN EXERCICE : 29  
PRESENTS : 23  
VOTANTS : 28

**Objet : Approbation du compte administratif 2022**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2 et R.2342-1 à D.2342-12,

Vu la délibération n°2022/021 du Conseil municipal en date du 10 février 2022 approuvant le budget primitif de l'exercice 2022,

Vu la délibération n°2022/137 du Conseil municipal en date du 30 juin 2022 approuvant la Décision Modificative n°1 relative à cet exercice,

Vu la délibération n°2022/230 du Conseil municipal en date du 13 octobre 2022 approuvant la Décision Modificative n°2 relative à cet exercice,

Vu la délibération n°2022/259 du Conseil municipal en date du 16 décembre 2022 approuvant la Décision Modificative n°3 relative à cet exercice,

Considérant les explications des conditions d'exécution du budget communal pour l'exercice 2022,

Après avis de la commission Finances, affaires générales et intercommunalité du 5 avril 2023,

Ayant entendu l'exposé du rapporteur,

Le Maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Patrice RENARD conformément à l'article L2121-14 du Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le **Conseil municipal**, à l'unanimité :

**ADOPTE** le compte administratif de la commune pour l'exercice 2022 arrêté comme suit :

		FONCTIONNEMENT		
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
EXECUTION	Crédits de fonctionnement réalisés	12 195 675,53	14 514 220,49	2 318 544,96
REPORTS	Résultat de fonctionnement reporté N-1		2 504 651,17	2 504 651,17
<b>Total section de fonctionnement</b>		<b>12 195 675,53</b>	<b>17 018 871,66</b>	<b>4 823 196,13</b>

  

		INVESTISSEMENT		
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
EXECUTION	Crédits d'investissement réalisés	4 989 340,18	6 844 370,13	1 855 029,95
REPORTS	Solde d'exécution d'investissement reporté N-1	2 598 410,10		-2 598 410,10
<b>Solde d'exécution 2021</b>		<b>7 587 750,28</b>	<b>6 844 370,13</b>	<b>-743 380,15</b>
RAR	Restes à Réaliser à reporter en 2023	1 133 005,89	813 546,70	-319 459,19
<b>Total section d'investissement</b>		<b>8 720 756,17</b>	<b>7 657 916,83</b>	<b>-1 062 839,34</b>
<b>Total cumulés</b>		<b>20 916 431,70</b>	<b>24 676 788,49</b>	<b>3 760 356,79</b>

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
 POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Méry-sur-Oise, le 13 avril 2023

Le secrétaire de séance,



*Hubert Marchais*

Hubert MARCHAIS  
Conseiller municipal

Le Maire,



*Pierre-Edouard Eon*

Pierre-Edouard EON  
Vice-Président du conseil départemental  
du Val d'Oise

## Annexe à la délibération sur l'approbation du compte administratif 2022

Conformément à la circulaire C2015-12-46 de la préfecture du Val d'Oise, la loi n° 2015-991 du 7 août 2015, la loi NOTRe, crée, par son article 107 de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales.

Parmi les dispositions, il est indiqué qu'une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le compte administratif 2022 présente un résultat brut (excédent global) de 4 079 815,98 € obtenu en intégrant les soldes de l'exercice antérieur.

Le résultat net, qui tient compte du solde sur Restes à Réaliser, présente un excédent de 3 760 356,79 € disponible pour le BP 2022.

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

➤ **Les recettes de fonctionnement** se réalisent pour 17 018 871,66 € (incluant le résultat de fonctionnement 2021 reporté) contre 17 208 446,54 € en 2021. Elles ont globalement diminué de 1,10 % (pour mémoire, budget 2022 = 16 392 998,17 €)

Si l'on tient compte uniquement des recettes de gestion courante (chapitres 013, 70, 73, 74 et 75), le montant des recettes de fonctionnement pour 2022 est de 14 457 948,17 € soit 104,12 % des prévisions budgétaires pour ces mêmes opérations (les chapitres 77 et 002 sont exclus des recettes de gestion courante)

Ces recettes de gestion courante augmentent de 4,37 % par rapport aux réalisations 2021 (voir le tableau récapitulatif en fin de paragraphe)

Entre les deux exercices, on peut constater les variations suivantes :

- Chapitre 013 « atténuations de charges » : réalisations en hausse de 120,67 %.

CA 2021 : 62 386,76 € / Budget 2022 : 92 585 € / CA 2022 : 137 668,18 €

Ce chapitre enregistre essentiellement :

- Les remboursements sur rémunération, notamment d'une partie de la rémunération de l'éducatrice du RAM par les communes de Mériel et Frépillon (33 643,11 € en 2022 dont 28 719,06 € RAM et 2 484,08 € au titre des remboursements de congés paternité))
- Les remboursements « maladie » de l'ensemble des agents (104 019,96 € en 2022 contre 34 113,79 € en 2021)

- Chapitre 70 « produits des services » : réalisations en augmentation de 8,88 %

CA 2021 : 964 808,06 € / Budget 2022 : 1 186 408 € / CA 2022 : 1 050 513,03 €

Une augmentation en lien avec les hausses de recettes pour

- Cinéma : 14 011 € en 2022 contre 12 626 € en 2021
- Spectacles : 60 980 € contre 17 204 € en 2021
- Arrêtés d'occupation du domaine (dressés par la PM, vente ambulante) : 3 730 € contre 1 138 € en 2021
- Droits de place du marché et location jardins familiaux : 23 617 € contre 20 758 € en 2021
- Produits des services Jeunesse/ALSH : 302 488 € contre 243 351 € en 2021
- Produits restauration et périscolaire : 409 673 € contre 360 551 € en 2021
- Concessions cimetières : 8 130 € contre 7 129 € en 2021

Et malgré les baisses de recettes :

- Services techniques : 45 002 € en 2022 contre 72 522 € en 2021 (occupation du domaine Rue C. PLAQUET)
- Participations familiales Petite enfance : 161 260 € contre 214 013 € en 2021

- Chapitre 73 « impôts et taxes » : + 9,29 %.  
*CA 2021 : 9 033 467,20 € / Budget 2022 : 9 460 684 € / CA 2022 : 9 872 759,50 €*  
 Pour mémoire, en 2022, mise en place de FPU à la CCVO3F
  - Fiscalité directe locale stable : 7 049 323 € en 2022 contre 7 089 361 € en 2021 qui incluait encore la CFE (470 269 € perçu en 2021)
  - Perte de la CVAE et IFR : 401 2016 € en 2021
  - Instauration de l'attribution de compensation : 1 248 261 € en 2022
  - Fonds de solidarité de la Région Ile-de-France : 645 166 € en 2022 contre 686 276 € en 2021
  - Taxe sur les déchets stockés : 42 815 € en 2022 (titré en 2021 = 45 322 €)
  - Taxe sur l'électricité : 170 150 € en 2022 contre 187 756 € en 2021
  - Droits de mutation : 662 960 € en 2022 contre 617 515 € en 2021
  
- Chapitre 74 « Dotations et Participations » : -12,96 % (de CA à CA)  
*CA 2021 : 3 390 600,96 € / Budget 2022 : 2 768 978 € / CA 2022 : 2 951 185,55 €*  
 Pour mémoire, en 2022, mise en place de FPU à la CCVO3F
  - Dotation forfaitaire : 1 014 311 € en 2022 contre 1 514 380 € en 2021 (perte CPS avec mise en place FPU CCVO3F)
  - Dotations de Solidarité et Dotation Nationale de Péréquation : 577 350 € contre 573 503 € en 2021
  - FCTVA de fonctionnement : 14 965 € contre 11 119 € en 2021
  - FDPTP : 124 103 € contre 126 936 € en 2021
  - Compensations Etat sur fiscalité locale : 34 635 € contre 112 423 € en 2021 (perte compensation CFE par la mise en place de la FPU)
  - Dotation de compensation du taux syndical de la TH au titre de 2021 (coefficient correcteur suppression TH) : 194 990 € titré en 2022
  - Dotation ANTS titres sécurisés : 12 130 € contre 8 580 € en 2021
  - Subventions CAF contrats Enfance-Jeunesse : 944 84 € contre 1 024 357 € en 2021 :
    - Secteur Enfance Jeunesse : 279 158 € contre 337 054 € en 2021
    - Secteur Petite Enfance : 663 726 € contre 687 302 € en 2021
  - Subventions CD95 :
    - Utilisation du gymnase par le collège : 16 587 € contre 3 175 € en 2021
    - MERY BULLES : 3 150 € contre 1 710 € en 2021
  
- Chapitre 75 « autres produits de gestion courante » : + 11,01 %  
*CA 2021 : 401 620,50 € / Budget 2022 : 376 692 € / CA 2022 : 445 821,91 €*
  - Revenu des immeubles : 395 174 € contre 384 665 € en 2021 (soit + 2,73 %) dont 5 795 € pour les loyers Maison de santé et 356 778 € pour le Château
  - Redevances versées par les concessionnaires : R1 & R2 GRDF : 50 386 € en 2022
  
- Chapitre 77 « Produits exceptionnels » : - 84,77 %  
*CA 2021 : 369 519,98 € / Budget 2022 : 3 000 € / CA 2022 : 56 272,32 €*  
 Ce chapitre a notamment enregistré en 2021 le remboursement du sinistre de la Luciole (rattachement = 217 405 €)  
 Ce chapitre enregistre les remboursements de sinistres et les recettes exceptionnelles de l'exercice.

Ces réalisations et leurs évolutions sont reprises dans le tableau ci-dessous :

### LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	CA 2021	Budget 2022	CA 2022	Variation de CA à CA	
				en %	en nombre
013	62 386,76 €	92 585,00 €	137 668,18 €	120,67%	75 281,42 €
70	964 808,06 €	1 186 408,00 €	1 050 513,03 €	8,88%	85 704,97 €
73	9 033 467,20 €	9 460 684,00 €	9 872 759,50 €	9,29%	839 292,30 €
74	3 390 600,96 €	2 768 978,00 €	2 951 185,55 €	-12,96%	-439 415,41 €
75	401 620,50 €	376 692,00 €	445 821,91 €	11,01%	44 201,41 €
<b>Total recettes gestion courante</b>	<b>13 852 883,48 €</b>	<b>13 885 347,00 €</b>	<b>14 457 948,17 €</b>	<b>4,37%</b>	<b>605 064,69 €</b>
77	369 519,98 €	3 000,00 €	56 272,32 €	-84,77%	-313 247,66 €
78	0,00 €				0,00 €
<b>total recettes réelles (013/70/73/74/75/77)</b>	<b>14 222 403,46 €</b>	<b>13 888 347,00 €</b>	<b>14 514 220,49 €</b>	<b>2,05%</b>	<b>291 817,03 €</b>
042					0,00 €
<b>Total recettes d'ordre de fonct.</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>		
<b>Résultat reporté (002)</b>	<b>2 986 043,08 €</b>	<b>2 504 651,17 €</b>	<b>2 504 651,17 €</b>	<b>-16,12%</b>	<b>-481 391,91 €</b>
<b>TOTAL RECETTES FONCT.</b>	<b>17 208 446,54 €</b>	<b>16 392 998,17 €</b>	<b>17 018 871,66 €</b>	<b>-1,10%</b>	<b>-189 574,88 €</b>

➤ **Les dépenses de fonctionnement** se réalisent pour 12 195 675,53 € contre 11 491 060,54 € en 2021 et augmentent de 6,13 %.

Le taux de réalisation est de 74,40 % des crédits votés (pour mémoire, le budget 2022 était de 16 392 998,17 €).

En 2021, le taux de réalisation était de 69,43 % des crédits votés.

Cependant, si l'on tient compte uniquement des dépenses de gestion courante (chapitres 011, 012, 014 et 65), le montant des dépenses de fonctionnement pour 2022 est de 10 878 657,05 € soit 95,50 % des prévisions budgétaires pour ces mêmes chapitres, contre 91,72 % en 2021.

Ces dépenses de gestion courante ont globalement augmenté de 6,72 % par rapport à 2021.

Ces résultats montrent d'une part la reprise des activités consécutives à la crise sanitaire sur les dépenses de fonctionnement des services (période de confinement et fermetures de structures), mais également les conséquences de la crise économique et l'inflation sur les prix des matières premières (fluides, fournitures administratives, denrées alimentaires, etc...).

○ Chapitre 011 « Charges à caractère général » :

CA 2021 : 2 969 797,34 € / Budget 2022 : 3 742 646,52 € / CA 2022 : 3 277 069,97 €

Malgré la poursuite des actions entamées les années précédentes pour optimiser les coûts de fonctionnement, la reprise des activités suite à la COVID19 ainsi que les conséquences de la crise économique amènent à une augmentation de 10,35 % entre les réalisations 2021 et 2022.

Parmi les hausses, on peut constater :

- Direction des Services Techniques : augmentation globale de 5,49 %, dont les fluides + 4,33 %
- Scolaire et périscolaire : augmentation globale de 9,70 % (ALSH-AEJ : + 8,57 %, restauration-entretien des locaux : + 5,76 %, scolaire : + 9,70 % avec reprise des activités piscine et transport scolaire).
- Service Petite Enfance : augmentation globale de 5,42 %
- Service « Communication » : augmentation globale de 18,38 %
- Direction de la Culture et des sports : augmentation globale de 58,78 % avec reprise des activités de la médiathèque, de la Luciole, de l'évènementiel. Stabilité des activités sportives. (Hors gestion du marché alimentaire transférée au service environnement)
- Le service Urbanisme enregistre une augmentation de 7,33 % (achat de documents pour déclarations liées aux autorisations d'urbanisme et diffusion d'annonces légales)
- L'informatique subit une augmentation de 10,35 %.

- Chapitre 012 « Charges de personnel » :  
CA 2021 : 6 625 868,63 € / Budget 2022 : 6 935 000,00 € / CA 2022 : 6 929 638,64 €  
La comparaison des réalisations entre 2021 et 2022 fait apparaître une augmentation de 4,58 % (soit 303 770,01 €) des dépenses de rémunération.  
Une augmentation due aux différentes mesures gouvernementales prises en 2022 (augmentations du SMIC et revalorisation de la valeur du point d'indice)
- Chapitre 014 « Atténuations de produits » : + 13,55 %.  
CA 2021 : 42 980,32 € / Budget 2022 : 48 805,00 € / CA 2022 : 48 804,67 €  
Ce chapitre enregistre uniquement le prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU.  
Une augmentation de 5 824,35 € entre 2021 et 2022
- Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » : + 12,20 %  
CA 2021 : 555 408,31 € / Budget 2022 : 665 324,36 € / CA 2022 : 623 143,77 €  
Une augmentation qui tient compte :
  - Nécessité de prendre en compte des admissions en non-valeur et des créances éteintes pour 11 000 €
  - CCAS : + 35 000 € soit + 41 %. (BP 2022 = 120 000 € & CA 2021 = 85 000 €)
  - Le contingent obligatoire pour le SDIS : + 2 113 € (2021 = 159 912 € / 2022 = 162 025 €)
  - Les indemnités aux élus : + 3 545 €, soit + 3,59 % (y compris cotisations retraites et Sécurité Sociale – part patronale) (2021 = 110 983 € / 2022 = 114 526 €)
  - Les subventions aux associations : + 1 050 € (2021 = 131 837 € / 2022 = 132 887 €)
  - Les subventions « projets d'écoles » : + 14 410 € (2021 = 9 244 € / 2022 = 23 654 €)
  -
- Chapitre 66 « Charges financières » : - 1,50 %  
CA 2021 : 759 747,18 € / Budget 2022 : 786 273,99 € / CA 2022 : 748 340,01 €  
Remboursement des intérêts = 748 726,83 € (contre 762 637,27 €, soit - 1,82 %)  
ICNE = - 386,82 € (contre - 2 890,09 € en 2021)
- Chapitre 67 « Charges exceptionnelles » : - 30,39 %  
CA 2021 : 33 817 € / Budget 2022 : 26 547,00 € / CA 2022 : 23 541,17 €  
Il s'agit uniquement d'annulation de titres sur exercices antérieurs dont 21 297 € d'avoirs EDF titrés 2 fois.

Ces réalisations et leurs évolutions sont reprises dans le tableau ci-dessous :

#### LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	CA 2021	Budget 2022	CA 2022	Variation de CA à CA	
				en %	en nombre
011	2 969 797,34 €	3 742 646,52 €	3 277 069,97 €	10,35%	307 272,63 €
012	6 625 868,63 €	6 935 000,00 €	6 929 638,64 €	4,58%	303 770,01 €
014	42 980,32 €	48 805,00 €	48 804,67 €	13,55%	5 824,35 €
65	555 408,31 €	665 324,36 €	623 143,77 €	12,20%	67 735,46 €
<b>Total dépenses gestion courante</b>	<b>10 194 054,60 €</b>	<b>11 391 775,88 €</b>	<b>10 878 657,05 €</b>	<b>6,72%</b>	<b>684 602,45 €</b>
66	759 747,18 €	786 273,99 €	748 340,01 €	-1,50%	-11 407,17 €
67	33 817,85 €	26 547,00 €	23 541,17 €	-30,39%	-10 276,68 €
68		28 964,00 €	28 964,00 €		
022		370 323,74 €			
<b>total dépenses réelles (011/012/014/65/66/67/022)</b>	<b>10 987 619,63 €</b>	<b>12 603 884,61 €</b>	<b>11 679 502,23 €</b>	<b>6,30%</b>	<b>691 882,60 €</b>
042	503 440,91 €	510 757,00 €	516 173,30 €	2,53%	12 732,39 €
023		3 278 356,56 €			
<b>Total dépenses d'ordre de fonct.</b>	<b>503 440,91 €</b>	<b>3 789 113,56 €</b>	<b>516 173,30 €</b>	<b>2,53%</b>	<b>12 732,39 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES FONCT.</b>	<b>11 491 060,54 €</b>	<b>16 392 998,17 €</b>	<b>12 195 675,53 €</b>	<b>6,13%</b>	<b>704 614,99 €</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Les **opérations réelles** de la section d'investissement sont réalisées :

- **Pour les dépenses** : 4 780 361,86 € € (excluant le déficit antérieur de 2 598 410,10 € et les opérations d'ordre patrimoniales de 208 978,32 €), les principales réalisations sont :

### Finances

- Remboursement de la dette en capital : 435 323,15 €

### Opérations d'équipement

- Salle des fêtes : 665 656,85 € (frais d'études hors AP compris)
- Nouveau Groupe Scolaire : 163 836,43 € (frais d'études hors AP compris)

### Contrat d'Aménagement Régional (CAR) :

- Solde Groupe scolaire du Centre : 35 216,05 € (travaux)
- Solde ALSH : 2 052 € (travaux)
- Crèche : Frais d'études : 2 400 €

### Berges de l'Oise :

- Aménagements, travaux et diverses acquisitions pour été 2022 : 29 117 €

### Santé :

- Situations 3 & 4 acquisition 6 lots Maison de santé : 270 195 €
- Aménagements divers et équipements des cabinets : 18 658 €

### Voiries – EP

- Rénovation de l'éclairage public : 64 410 € dont :
  - Réfection des tampons mâts pour illuminations : 10 501 €
  - Remplacement des luminaires : 53 909 €
- Rénovation des voiries : 989 504 € dont :
  - Enquête domiciliaire enfouissement des réseaux : 11 748 €
  - Enfouissement des réseaux Avenue de la Libération : 680 757 €
  - Réfection chemin des bœufs : 160 000 €
- Aménagements sécuritaires (Rue Thérèse Lethias : rétrécissement, jardinières, ralentisseurs/ rue de l'Oise : bornes anti bélier/ GS Vaux : barrières/ GS Monmousseau : chemin PMR/ rue Courtil Bajou : bateaux/etc ...) : 108 430 €
- Installation d'un radar pédagogique : 8 373 €
- Matériels de voirie et mobilier urbain : 12 298 €
- Installation d'une borne de charge électrique véhicule : 4 468 €
- Remise en conformité des bouches à incendie : 22 936 €

### Equipements sportifs

- Etudes chiffrage plan vélo : 3 360 €
- Etudes nouveau gymnase : 28 080 €
- Salle des sports : rénovation éclairage : 28 358 €
- Stade : suite et fin de la rénovation de la piste d'athlétisme : 508 765 €
- Tennis : fin des travaux de couverture : 15 781 €
- Gymnase :
  - Renforcement de la structure : 70 680 €
  - Suivi travaux ravalement : 7932 €
  - Buts de basket : 3 822 €
  - Travaux sur verrière d'entrée : 6 531 €

### Aménagements extérieurs

- Aires de jeux :
  - Château : 153 364 €
  - GS P. Neruda : 15 598 €
- Cimetière : 4 112 € (reprises de concessions)

- Espaces verts :

- Divers matériels : 3 932 €
- Installation de clôture bassin de rétention CTM : 12 188 €
- Sente de la Fontaine : travaux d'aménagement talus « sente Nexity » : 39 912 €
- Rue C. Plaquet : pose de lisse en bois : 2 228 €
- Aménagement Jardins Familiaux : 1 226 €

**Bâtiments scolaires**

- Centre maternelle :
  - Pose alarme incendie : 3 5636 €
  - Installation portail : 2 269 €
  - Table de ping pong : 2 004 €
  - Escalier d'accès à l'arrière du bâtiment : 4 706
- Monmousseau maternelle :
  - Etude mission réfection toiture : 8 880 €
- Centre élémentaire :
  - Diagnostic acoustique : 2 160 €
  - Installation alarme : 420 €
  - Remplacement garde-corps : 5 220 €
  - Installation porte acier : 7 200
  - Divers : 3 818 €
- J. Jaurès :
  - Installation alarme : 420 €
  - Rénovation des sanitaires : 111 392 €
  - Etudes & diagnostic faisabilité rénovation toitures : 22 800 €
  - Réfection des menuiseries extérieures : 6 857 €
  - Mise en conformité ADAP : 4 276 €
- Monmousseau élémentaire :
  - Mise en conformité ADAP : 32 146 €
  - Poste porte vitrée : 7 415 €
- P. Neruda :
  - Installation de stores : 9 498 €
  - Mission programmiste construction : 9 555 €
- Ecoles diverses :
  - Remise en état chaufferie GS Centre (tiers défaillant) : 12 637 €
  - Détecteurs CO2 : 7 195 €
  - Mobilier divers et électroménager : 13 618 €

**Bâtiments administratifs et autres :**

- ALSH Luciole : remplacement garde-corps : 10 110 €
- Jeunesse : réhabilitation de l'espace jeunesse : 67 821 €
- Logement J. Jaurès : travaux de désamiantage et peinture : 20 895 €
- Divers bâtiments : 197 890 € dont :
  - Renouvellement des chaudières : 56 504 €
  - Ravalement Pavillon de l'horloge : 74 220 €
  - Aménagement accueil mairie : 24 193 €
  - Installation alarme CTM : 1 147 €
  - Remplacement fenêtres CTM : 16 700 €
  - Maîtrise d'œuvre pour mise en conformité des installations CTM (aires de dépôt et de lavage, stockage des produits inflammables) : 5 150 €
- Médiathèque : 3 561 €
- Ecuries : 1 268 € (blocs secours)
- Eglise : fourniture et pose de chaudière : 15 793 €
- Informatique :
  - Licences Microsoft et Windows 2019 + O365 : 35 814 €
  - Prestations pour les applications métier : 11 963 € (hébergements, mise à niveau)
  - Licences pour Numérique dans les écoles : 8 325 €
  - Prestation de câblage gymnase : 4 012 €

- Mise à disposition de la fibre (CCVO3F) : 26 730 €
- Matériels informatiques :
  - Ecoles (dont socle numérique) : 90 743 €
  - GFU et DATA CENTER : 38 391 €
  - Divers tous services : 7 370 €

#### Diverses acquisitions

- Equipement garage : 3 163 €
- Véhicule PM : 32 670 €
- Communication : 4 141 €
- Divers matériels « évènementiel » : 32 002 €
- Mobilier divers services : 34 174 €
- ALSH : divers mobilier et électroménager : 5 880 €
- Restaurant scolaire : armoire froide office centre : 2 435 €
- Luciole : talkies Walkies et station d'accueil : 1 711 €

#### Urbanisme

- Acquisitions
  - Terrains : 211 469 €
  - Safer : 3 000 €
- Frais liés à la révision des documents d'urbanisme : 1 212 €

A noter que les Restes à Réaliser de cet exercice s'élèvent à 1 133 005,89 €. Ils ont fait l'objet d'un report à l'exercice 2023 (voir liste en annexe)

➤ **Pour les recettes** : 6 844 370,13 €, les principales réalisations sont :

- Chapitre 10 « Dotations, fonds divers, réserves » :
  - Taxe d'Aménagement : 62 830 € contre 117 313 € en 2021
  - FCTVA : 504 486 € contre 390 794 € en 2021
  - Dotation en réserves : 3 212 734,83 € contre 1 657 778,87 € en 2021 (affectation des résultats)
- Chapitre 13 « Subventions d'investissement reçues » :
  - Par la préfecture du Val d'Oise :
    - Dématérialisation autorisations droits du sol : 4 400
    - DETR 2020 travaux de toitures Monmousseau : 26 454 €
    - DETR 2021 ravalement Pavillon de l'horloge : 21 647 €
    - Produit des amendes de police 2021 : 77 111 €
    - DETR 2019 Tableaux numériques interactifs : 14 297 €
    - Rénovation toitures GS Vaux : 66 469 €
    - Socle numérique écoles (acompte) : 9 900 €
    - Acompte DSIL 2017 pour la construction du nouveau groupe scolaire
    - Acompte subvention pour la rénovation de la salle des fêtes : 177 623 €
  - Par la Région :
    - Capteurs CO2 : 7 195 €
    - Création des Jardins Familiaux : 36 799 €
    - Mise en valeur de la place de la mairie : 108 407 €
    - CAR installation Aires de jeux : 26 750 €
    - CAR aménagement pôle jeunesse : 35 666 €
    - CAR réhabilitation GS Centre : 560 476 €
    - Acompte acquisition Maison de Santé : 183 825 €
    - Réhabilitation des courts de tennis et éclairage du gymnase : 25 748 €
    - Rénovation de la piste d'athlétisme du stade : 50 052 €

- Par le Département :
    - Fonds scolaires 2020 aménagement GS J. Jaurès et Vaux : 13 190 €
    - ARCC VOIRIE 2020 : 61 000 €
    - CAR aires de jeux : 15 831 €
    - CAR Jardins Familiaux : 20 359 €
    - CAR réhabilitation GS Centre : 235 399 €
  - Par l'Agence Régionale de Santé :
    - 60 % de la convention de la convention de financement « Acquisition Maison de santé » : 150 000 €
  - Par le SDEVO :
    - Subventions acquisitions véhicules électriques (2 ZOE & KANGOO) : 7 500 €
  - Par la CCVO3F :
    - Fonds de concours voirie : 12 560 €
- La section enregistre également :
- Les dépôts de garanties pour les cabinets médicaux : 5 250 €
    - Les produits de cessions de véhicules (cession et vol) : 23 499 €

Les Restes à Réaliser s'élèvent à 813 546,70 €. Correspondant à des recettes notifiées. Ils ont été repris au budget 2023 (voir liste en annexe)

Le compte administratif de la ville de l'exercice 2022 est arrêté comme suit :

		FONCTIONNEMENT		
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
EXECUTION	Crédits de fonctionnement réalisés	12 195 675,53	14 514 220,49	2 318 544,96
REPORTS	Résultat de fonctionnement reporté N-1		2 504 651,17	2 504 651,17
<b>Total section de fonctionnement</b>		<b>12 195 675,53</b>	<b>17 018 871,66</b>	<b>4 823 196,13</b>
		INVESTISSEMENT		
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
EXECUTION	Crédits d'investissement réalisés	4 989 340,18	6 844 370,13	1 855 029,95
REPORTS	Solde d'exécution d'investissement reporté N-1	2 598 410,10		-2 598 410,10
Solde d'exécution 2021		7 587 750,28	6 844 370,13	-743 380,15
RAR	Restes à Réaliser à reporter en 2023	1 133 005,89	813 546,70	-319 459,19
<b>Total section d'investissement</b>		<b>8 720 756,17</b>	<b>7 657 916,83</b>	<b>-1 062 839,34</b>
<b>Total cumulés</b>		<b>20 916 431,70</b>	<b>24 676 788,49</b>	<b>3 760 356,79</b>

**LA DETTE**

Le remboursement de la dette en capital était de 435 323.14 € en 2022.

L'encours de la dette totale au 31/12/2022 est de 14 661 166.50 €, soit 1 471.71 € par habitant (population = 9962)

Cet encours est composé de 5 lignes de prêt :

Nature : numéro de contrat	Organisme prêteur	Date de signature	Date d'émission	Nominal	Durée résiduelle (en années)
				<b>17 833 610,62</b>	
22 / A751113P	Caisse Epargne IdF Nord	23/09/2011	29/12/2011	11 533 610,62	24,99
24 / 1213343	Caisse Dépôts et Consignation	01/02/2012	30/03/2012	800 000,00	5,33
25 / A751213Y	Caisse Epargne IdF Nord	11/09/2012	25/07/2013	2 000 000,00	6,57
26 / 00 0027 104 92 P	Crédit Foncier de France	23/12/2013	31/10/2014	2 500 000,00	22,83
27 / 38993	Caisse Dépôts et Consignation	31/07/2015	01/12/2015	1 000 000,00	14,84

La durée résiduelle est de 25 ans

Les caractéristiques des contrats sont :

numéro de contrat	Capital restant dû au 31/12/2022	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice	
		Type de taux	Index	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget	Capital	Charges d'intérêt
	<b>14 661 166,50</b>					
22 / A751113P	10 666 347,95	F		5,38	141 154,13	589 519,22
24 / 1213343	240 000,14	V	EURIBOR03M	1,44	53 333,32	4 547,26
25 / A751213Y	926 388,30	F		3,78	136 501,89	39 449,41
26 / 00 0027 104 92 P	2 128 430,11	F		4,67	54 333,80	102 392,78
27 / 38993	700 000,00	V	LIVRET A	1,50	50 000,00	12 818,17

Part de chaque emprunt dans le stock de dette :

		Capital restant dû au 31/12/2022	en % du capital restant dû
		<b>14 661 166,50</b>	
22 / A751113P	Caisse Epargne IdF Nord	10 666 347,95	72,75%
24 / 1213343	Caisse Dépôts et Consignation	240 000,14	1,64%
25 / A751213Y	Caisse Epargne IdF Nord	926 388,30	6,32%
26 / 00 0027 104 92 P	Crédit Foncier de France	2 128 430,11	14,52%
27 / 38993	Caisse Dépôts et Consignation	700 000,00	4,77%

Le stock de dette ne présente aucun risque « toxique ».